

RWANDA

La justice clôt le dossier de l'attentat contre le président Habyarimana

Près de trois décennies de polémiques se terminent sur un non-lieu.

COLETTE BRAECKMAN

C'est la fin d'un suspense – judiciaire – qui aura duré 28 ans : à Paris, la Cour de cassation a définitivement validé le non-lieu prononcé en 2018 par des juges d'instruction parisiens, rejetant les pourvois déposés par les familles des victimes de l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana. En 2020 déjà, la cour d'appel de Paris avait confirmé l'abandon des poursuites contre plusieurs membres de l'entourage du président rwandais Paul Kagame et, cette fois, la décision de la Cour de cassation clôt définitivement le débat.

Cette saga judiciaire a empoisonné les relations entre la France et le Rwanda durant un quart de siècle, mais surtout elle a entretenu le doute et la suspicion à propos d'un événement considéré comme l'élément déclencheur du génocide des Tutsis, qui fit un million de morts selon Kigali, 800.000 selon les Nations unies.

C'est dans la soirée du 6 avril 1994 que la tragédie s'est nouée : lors d'une ultime réunion en Tanzanie, le président rwandais Juvénal Habyarimana avait fini par accepter d'appliquer les accords de paix conclus à Arusha l'été précédent. Ces accords prévoyaient, dans un cadre démocratique, le partage du pouvoir entre le pouvoir sortant dominé par les Hutus et les représentants du Front patriotique rwandais jusque-là qualifiés de « rebelles ». Ces derniers, depuis le début de la guerre déclenchée en octobre 1990, défendaient les droits au retour des Tutsis réfugiés dans les pays voisins et l'abolition des critères « ethniques » qui discriminaient les Tutsis du Rwanda.

Trois mois de tueries

Soumis à une forte pression internationale, le chef de l'Etat s'était incliné mais il était confronté à l'opposition des « durs » du régime, dont la famille présidentielle et les chefs de l'armée, dont le général Bagosora. Cette aile extrémiste était soutenue par l'Elysée qui craignait le basculement d'un Rwanda jusque-là francophone. Lorsque le 6 avril 1994, à 20 h 30, deux missiles tirés avec une grande précision abattirent l'avion présidentiel en phase d'atterrissage, ils emportèrent deux présidents africains, Juvénal Habyarimana et son collègue le président du Burundi. Mais surtout, cet attentat marqua le début des massacres : Kigali se couvrit de barrières, des Hutus galvanisés par la colère entreprirent de massacrer à la machette leurs voisins tutsis, dix Casques bleus belges furent tués sans pouvoir se défendre. Dans un Rwanda abandonné par les Casques bleus, les tueries allaient durer trois mois et se terminer en juillet 1994 par la victoire militaire du FPR. Kagame et les siens prirent le pouvoir dans un pays transformé en cimetière tandis

que trois millions de réfugiés hutus, encadrés par l'armée vaincue, fuyaient vers les pays voisins dont le Zaïre de Mobutu. Si au Rwanda les armes avaient laissé place à la désolation, et si le FPR se retrouvait à la tête d'un pays jonché de cadavres jetés dans les fossés et les latrines, d'autres guerres se préparaient déjà : une revanche militaire au départ des camps de réfugiés, une guerre médiatique et politique orchestrée depuis Paris et visant à discréditer le nouveau pouvoir rwandais.

Bataille juridique

Dès 1994, le Front patriotique rwandais avait été accusé d'avoir commis l'attentat mais c'est en 1998 que se déclencha la véritable bataille juridique, lorsque les familles de l'équipage du Falcon présidentiel demandèrent à la justice d'enquêter sur l'attentat. Le juge anti-terroriste Jean-Louis Bruguière fut saisi de l'affaire et, menant une enquête très politique, il se dispensa de mener des investigations sur le terrain. De nombreux témoins à charge lui furent cependant présentés, dont des déserteurs du FPR comme Abdul Ruzibiza, ou le professeur belge Filip Reyntjens ; il fut encensé par l'écrivain-enquêteur Pierre Péan qui, se nourrissant de documents fournis par l'Elysée, avait lui aussi jugé inutile de se rendre au Rwanda. Neuf membres

de l'entourage du président Kagame, dont son chef d'état-major James Kabarebe, furent inculpés par le juge Bruguière et il fallut l'arrestation de la directrice de cabinet de Paul Kagame pour que la partie rwandaise puisse avoir accès au dossier.

Détricotage d'un mensonge d'Etat

Lorsque le juge Trevidic se rendit – enfin – au Rwanda, tout bascula : il établit de manière indiscutable que le tir de missiles ne pouvait avoir été opéré qu'au départ du camp de la garde présidentielle, où le FPR ne pouvait avoir accès. Le détricotage d'un mensonge d'Etat allait se poursuivre jusqu'en 2018, lorsque les juges d'instruction décidant d'abandonner les poursuites, relevèrent le « caractère délétère » d'une enquête émaillée d'assassinats, de disparitions de témoins et de manipulations. Le non-lieu conduisit à la procédure des pourvois qui vient de se terminer. L'avocat de la partie rwandaise, Me Maingain, se garde bien de tout triomphalisme : « Durant plus de vingt ans, mes clients qui ont mené une guerre de libération, qui ont vu leurs familles être décimées, qui ont tenté de relever un pays détruit, ont dû, en plus, défendre leur honneur. Si la vérité judiciaire est établie, la dimension politique et historique de la tragédie rwandaise dépasse largement le dossier qui vient d'être clôturé. »

ABONNÉS



L'attentat qui déclencha le génocide des Tutsis fut une opération extrêmement sophistiquée

Retrouvez sur notre site le point de vue du lieutenant-colonel de l'armée française Guillaume Ancel qui participa à l'Opération Turquoise.



COMMENTAIRE

COLETTE BRAECKMAN

Quand la vérité judiciaire ébranle la pyramide du mensonge

Étrange conclusion que celle d'une affaire qui aura empoisonné les relations entre la France et le Rwanda pendant 28 ans : à Paris, la Cour de cassation a débouté les plaignants qui souhaitaient revenir sur un précédent non-lieu et ont tenté jusqu'au bout d'incriminer le Front patriotique rwandais dans l'attentat contre l'avion présidentiel. Il ne s'agit pas d'un « simple » litige judiciaire mais de la légitimité d'un régime qui, après avoir mis fin au génocide, a dû entreprendre de reconstruire le Rwanda et d'établir de nouvelles règles du « vivre ensemble » dans un pays où une partie de la population avait tenté d'exterminer l'autre et y avait en partie réussi.

On pourrait espérer que la conclusion du tribunal mette fin à une autre guerre qui, elle, ne s'est jamais terminée. Elle s'est jouée dans les esprits et les cœurs des Rwandais ainsi que dans toute la sous-région, principalement au Congo, le pays voisin qui paya de deux guerres le fait d'avoir accueilli les réfugiés précipités de l'autre côté de la frontière à l'occasion de l'Opération Turquoise. Force est cependant de constater que la « vérité judiciaire » risque de ne pas suffire à renverser la « pyramide du mensonge » qui fut édifée durant un quart de siècle, à l'aide de puissants appareils de propagande. Certes, du côté français, la politique l'a emporté : le président Macron a su se rendre à Kigali où il a prononcé enfin les quelques mots que l'on attendait. Par ses succès économiques, sa participation à des opérations de paix, sa vision de l'Afrique et sa volonté de bonne gouvernance, le président Kagame a réussi à devenir un modèle pour de nombreux jeunes Africains en même temps qu'il se réconciliait avec Paris. Cependant, on ne peut s'empêcher de penser que le mal est fait : les survivants du génocide vivent toujours dans la solitude et la pauvreté, justice n'est toujours pas rendue aux Congolais victimes des guerres successives menées sur leur sol. En outre, les poisons de la propagande mensongère, de la haine aujourd'hui diffusée par les réseaux sociaux continueront longtemps à polluer les esprits et à occulter la « vérité judiciaire ». Les menteurs d'hier n'ont pas seulement réussi à dissimuler leurs responsabilités, ils ont aussi semé les germes de futurs conflits... Il faut également noter que si les juges ont définitivement dispulé l'une des parties, l'autre bataille est demeurée sans vainqueur ni vaincu : nul n'a encore réussi à identifier les auteurs de l'« attentat du siècle », qu'il s'agisse des « tireurs d'élite » ou de leurs donneurs d'ordres...



ARMEMENT

Le rapport 2020 sur les exportations wallonnes a enfin été publié

Présenté le lundi 14 février à Elio Di Rupo par les membres de la sous-commission parlementaire de contrôle des licences d'armes, le rapport 2020 sur les exportations et importations wallonnes d'armement a été publié mardi. Même si le total 2020 de ces exportations à usage militaire accuse un léger recul par rapport à l'année précédente (-2,11 %), il dépasse tout de même les 2,6 milliards d'euros. Ainsi l'Égypte, qui fait son apparition dans la nouvelle édition, accaparant même la place de premier importa-

teur africain d'armes wallonnes. Relevant que depuis l'arrivée au pouvoir du président al-Sissi, « la situation des droits humains en Égypte n'a cessé de se dégrader » et que « toute forme de dissidence y est brutalement et systématiquement réprimée », François Graas, coordinateur campagnes et plaidoyer chez Amnesty International en Belgique francophone, rappelle que Abdel Fattah al-Sissi doit être reçu ce mercredi au palais royal (lire p. 4). Et que pour l'occasion, plusieurs ONG ont d'ores et déjà

appelé à une mobilisation place du Trône. En Asie cette fois, la Thaïlande et l'Indonésie, deux pays au pouvoir autoritaire, ont largement bénéficié en 2020 du matériel militaire wallon : la première a bénéficié de l'octroi de 7 licences d'exportation pour un total de 27,4 millions d'euros, la seconde a multiplié par 12 ses achats de 2019, le total dépassant en 2020 les 90,5 millions d'euros. Le Mexique est lui aussi un bon client, il a déboursé près de 4 millions d'euros l'an passé au bénéfice des fabri-

cants wallons d'armement. En mai 2019 pourtant, l'enquête collaborative Belgian Arms, à laquelle avait participé *Le Soir*, avait démontré que de nombreuses armes de poing destinées aux autorités mexicaines échouent tôt ou tard entre les mains des cartels. Enfin l'Arabie saoudite, fortement impliquée dans la guerre civile au Yémen et son cortège de violations des droits humains, bénéficie des tourelles de blindés liégeoises exportées au Canada afin d'y être assemblées. Si le rapport 2020 ne rapporte

cette fois aucune vente directe d'armement de la Wallonie vers Riyad, les affaires ont repris en 2021, nuance François Graas en s'appuyant sur les statistiques de la Banque nationale de Belgique.

« Dans le cadre des décisions prises en 2020 en regard des demandes de licences, le gouvernement wallon a adopté une attitude ferme en respectant scrupuleusement les embargos internationaux », conclut toutefois le rapport wallon. JO. MA.